

## CHARTRE D'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES

### LES VALEURS - *Extrait du projet associatif*

La pauvreté et les précarités, le chômage, la solitude et les multiples formes de souffrance et d'exclusion ne sont pas des fatalités. La nécessité de résister fonde notre lutte contre les injustices. Le Diaconat Protestant, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, a été créé en 1907. L'association conduit ses missions dans un esprit de tolérance, de partage et de rigueur.

**Association  
reconnue  
d'utilité publique  
depuis 1922.**

Notre action vise à faire accéder les personnes à leurs droits en les considérant comme des partenaires : refusant l'assistanat et dans un souci permanent de prévention, les personnes que nous accompagnons ne sont pas objets, mais sujets de notre action. Nous travaillons à faire avec les personnes, et non simplement pour elles.

### LA STRUCTURE, LE PROJET ET LE PUBLIC

Le service **Insertion Réfugiés** assure :

- L'accompagnement médico-social et administratif des réfugiés et la scolarisation de leurs enfants
- L'aide à la gestion du logement des réfugiés
- L'accompagnement préprofessionnel des réfugiés: aide à la recherche de cours de français, de formations, d'un premier emploi une fois le niveau A1 acquis (poser et répondre à des questions simples, parler de son environnement proche et familial), facilitation dans les relations avec le service public de l'emploi.

Le public réfugié (familles ou personnes isolées) provient de tous les continents, il est de toutes nationalités, d'origines ethniques diverses et toutes classes sociales confondues.

- L'article 1<sup>er</sup> de la Convention de Genève de 1951 :  
*"Un réfugié est une personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays".*

- L'application de la loi du 12 décembre 2003 réformant l'asile et prévoyant un statut d'asile subsidiaire accordé à :  
*« Toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié et qui aurait des craintes d'être exposée à une menace grave en cas de retour dans son pays ».*

Vous avez souhaité faire un bout de chemin aux côtés de notre association en proposant de partager votre temps et vos compétences. **Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous.**

**Etre bénévole au service Insertion Réfugiés, c'est souhaiter donner de son temps pour des actions auprès d'enfants, familles ou personnes isolées réfugiés.** L'action du bénévole est indispensable et vraiment complémentaire à celle du salarié.

## **L'ENSEMBLE DES ACTIONS POSSIBLES DES BÉNÉVOLES**

**(cochez la ou les cases selon vos intérêts et vos compétences)**

- Conversation en français, échanges interculturels,
- Accompagnement physique occasionnel des personnes dans certaines démarches en lien avec le référent avec l'optique de « faire avec pour faire seul par la suite » (Service public de l'emploi, CPAM, CAF, inscription cours de français, aide aux devoirs des enfants)
- Aide à la gestion et au classement du courrier
- Accompagnement à des activités socioculturelles et sportives (inscription médiathèque, club de sport, visites de musée, festivités, matchs etc.)
- Aide à l'utilisation d'un ordinateur
- Aide au déménagement (recherche de meubles et/ou transport de meubles)
- Aide dans la vie quotidienne (cuisine, course, tri des déchets, économie d'énergie etc.)
- Aide dans de petits bricolages (entretien du logement)
- Aide à la recherche d'emploi (rédaction du CV, gestion espace personnel en ligne Pôle emploi, simulation entretien, accompagnement entretien, bénéfice du réseau professionnel, stage)
- Aide à la communication en langue étrangère. Précisez svp quelle langue  
Et le niveau de 1 (niveau basique) à 5 (niveau avancé) à l'écrit et à l'oral:  
..... Oral 1, 2, 3, 4, 5  
..... Ecrit 1, 2, 3, 4, 5

Commentaires :

---

---

Le service **Insertion Réfugiés** s'engage à offrir aux bénévoles des conditions d'intervention adaptées (accueil, information, accompagnement, soutien, formation, matériel nécessaire aux activités confiées, assurance, invitation aux événements)

### **RESPECT DES PERSONNES ACCUEILLIES ET DU FONCTIONNEMENT**

**Pour être bénévole, il est nécessaire :**

- D'être sensible à l'accueil des personnes étrangères en France
- D'avoir envie d'intervenir auprès d'adultes, d'adolescents ou d'enfants parlant peu ou pas le français
- De respecter chaque culture sans distinction, ni hiérarchisation
- D'exclure tout prosélytisme tant religieux que politique

- D'avoir une certaine discrétion face aux situations rencontrées
- De maintenir une juste distance avec les personnes accueillies
- De travailler en concertation avec les salariés et respecter les décisions d'équipe
- D'intervenir de manière régulière

Il est indispensable qu'il y ait une confiance réciproque entre le bénévole et l'association.

Afin que chacun puisse valider son engagement, vous avez la possibilité de faire une ou plusieurs séances d'essai et d'observer les cours de français dispensés par d'autres services de l'association.

Un premier point avec la personne en charge de la coordination sera fait un mois environ après le début de la mission de bénévolat.

Il faut être vigilant à ne pas trop se laisser entraîner par son affectif et à respecter le cadre de mission lorsque l'accompagnement Insertion Réfugiés s'arrête.

Dans un souci de dispenser aux familles et enfants des interventions de qualité, nous précisons que chacune des deux parties peut mettre un terme à l'engagement à tout moment. Pour la structure, en cas de non-respect de cette charte ou difficultés importantes pour le bénévole, dans le cas où son engagement ne lui correspondrait plus ou pour toute autre raison.

La personne bénévole peut mettre fin à son engagement à tout moment. Il est demandé d'en informer la personne en charge de la coordination, le plus rapidement possible.

Le/la Chef/fe de service se réserve le droit de mettre un terme à l'engagement d'un bénévole si cette charte n'est pas respectée.

Date : ...../...../.....

Nom, Prénom : .....

Signature du bénévole

Signature du Chef d'établissement  
ou de son représentant



**Établissement du Diaconat Protestant,  
association reconnue d'utilité publique depuis 1922.**